



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;  
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,  
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;  
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;  
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,  
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,  
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,  
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,  
~~Madame Caroline LOMBA~~, Monsieur Kévin GOOSENS, Madame Christine BODART,  
Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS,  
Madame Gwendoline WILLIQUET, ~~Monsieur Damien LOUIS~~,  
Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN, Monsieur Eddy SARTORI,  
Conseillers;  
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;  
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN ;

-----

**6.6. TRANS&WALL - Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023 - Mandats de vote**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1<sup>er</sup>, L1122-30, L1523-12 § 1<sup>er</sup> et § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation, en date du 4 novembre 2019, de la Ville d'ANDENNE à TRANS&WALL, issue de la scission de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz ;

Vu sa délibération du 4 novembre 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de TRANS&WALL, à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courriel du 25 octobre 2023 de TRANS&WALL annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mardi 19 décembre 2023, à 19h, en la salle des mariages de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

- Approbation de l'évaluation du Plan stratégique
- Approbation de l'augmentation de capital en Publi-T
- Approbation de l'émission d'actions de catégorie A en faveur du B.E.P.
- Information relative à la formation des Administrateurs.

Sur la proposition du Collège communal,

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1er**

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023.

**Point 1. Approbation de l'évaluation du Plan stratégique**

Résultat du vote : 25 OUI

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif - négatif**

**Point 2. Approbation de l'augmentation de capital en Publi-T**

Résultat du vote : 25 OUI

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

**Point 3. Approbation de l'émission d'actions de catégorie A en faveur du B.E.P.**

Résultat du vote : 25 OUI

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

**Point 4. Information relative à la formation des Administrateurs.**

Résultat du vote : 25 OUI

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

**Article 2**




L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 19 décembre 2023, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 19 décembre 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

**Article 3**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à TRANS&WALL, ainsi qu'aux délégués communaux.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

<b>Le Directeur général,</b>	<b>Par le Conseil,</b>	<b>Le Président,</b>
<b>Ronald GOSSIAUX</b>		<b>Philippe RASQUIN</b>
	<b>Pour extrait conforme,</b>	
<b>Le Directeur général,</b>		<b>Le Bourgmestre,</b>
		
<b>Ronald GOSSIAUX</b>		<b>Claude EERDEKENS</b>